



Communiqué

Mardi 2 juillet 2024 – Nîmes Métropole. Nîmes Métropole et ses partenaires territoriaux, l'Etat, l'agence nationale de l'habitat, la caisse d'allocations familiales du Gard, l'EPF Occitanie, la banque des territoires, le conseil départemental du Gard et l'agence départementale de l'habitat et du logement ont officiellement signé mardi 2 juillet 2024 la convention d'Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – multisites dite « Cœurs de Bourgs » avec les communes de Clarensac, Générac, Manduel, Marguerittes et Milhaud.

Objectif de cette convention ? Revitaliser le cœur des villes et villages de l'Agglo et améliorer ainsi la qualité de vie des habitants. Il s'agit de réhabiliter 5 centres anciens dans 5 communes de l'Agglo (Clarensac, Générac, Manduel, Marguerittes et Milhaud) afin de lutter notamment contre l'habitat indigne, la vacance et la précarité énergétique et d'adapter les logements à la perte d'autonomie. Les actions prévues dans le cadre de la convention permettront in fine le maintien à domicile des habitants dans les centres anciens, en protégeant le patrimoine caractéristique des centres anciens, en requalifiant les logements, en luttant massivement contre le bâti énergivore et en rééquilibrant l'offre de logement et la mixité sociale dans ces centres.

Cette opération est le fruit d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) multisite "Cœurs de bourgs" menée sur ces 5 communes entre 2022 et 2023 et financée à 50% par l'Anah et 25% par la CDC (pour un coût total de 80 000 € HT).

La convention prévoit le soutien financier des partenaires locaux afin de permettre la concrétisation des projets d'aménagement inscrits comme prioritaires, ce qui représente pour l'agglomération : 150 000 €/an de suivi-animation (financé à 50% par l'Anah et à hauteur de 20 000 € par la banque des territoires) et plus de 300 000 €/an de financement de travaux et de déficit foncier de recyclages d'îlots (2022-2026).

« Cette convention permettra de revitaliser les centres anciens, véritable moteur dans la vie communale. Au travers de ces actions tournées vers l'amélioration du cadre de vie et la requalification des cœurs de ville, ce sont de nombreux bâtiments qui seront réhabilités en faveur notamment d'un maintien à domicile, d'économies d'énergie et d'une nouvelle offre de logements », souligne Franck Proust, président de Nîmes Métropole.

« Depuis plusieurs années, Nîmes Métropole a largement investi sur la réhabilitation des logements afin de favoriser la qualité et le cadre de vie des usagers. A la fin de la convention, d'une durée de 5 ans, 145 logements devraient ainsi être réhabilités. Un défi majeur nécessaire pour l'embellissement de nos cœurs de ville et la protection de notre patrimoine ancien », se réjouit Géraldine Rey-Deschamps, vice-présidente de Nîmes Métropole, déléguée à l'habitat et au renouvellement urbain.